

Faites le choix de l'alternance :

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION





Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, pour une durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou à temps partiel.

Véritable passeport pour l'emploi, le contrat de professionnalisation alterne des périodes d'enseignements à l'université et des périodes de travail en entreprise.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

L'Université d'Artois est investie dans le champ de l'alternance afin de favoriser la qualification et l'insertion professionnelle du plus grand nombre.

Le contrat de professionnalisation à l'Université d'Artois, c'est :

57

diplômes
de **BAC+1**
à **Bac+5**

environ

200
alternants / an

De nombreux domaines de formation :

- # Banque
- # Chimie
- # Commerce
- # Droit
- # Environnement
- # Génie civil
- # Génie électrique
- # Génie industriel
- # Génie logistique
- # Génie mécanique
- # Informatique
- # Ressources humaines
- # Etc.

Véritable OUTIL DE GPEC*, l'alternance vous permet de :

- # recruter vos futurs collaborateurs**, motivés, opérationnels et familiarisés avec la spécificité de vos métiers et la culture de votre entreprise
- # anticiper vos besoins en personnel sans pour autant intégrer le salarié dans les effectifs
- # accélérer vos projets et développer votre activité

Vous êtes AIDÉ FINANCIÈREMENT dans votre projet :

- # prise en charge par votre OPCO des frais de formation
- # obtention d'aides à l'embauche en fonction du profil de l'alternant, exonération de certaines cotisations patronales
- # versement d'une aide au tutorat par votre OPCO sous conditions
- # versement d'une aide forfaitaire de Pôle Emploi en cas d'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans
- # versement d'une aide supplémentaire de l'AGEFHIP en cas d'embauche d'un travailleur en situation de handicap
- # aide unique à l'embauche d'un alternant : 6000€ pour tout nouveau contrat conclu jusqu'au 31/12/2023 (l'aide est soumise à conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés)

L'UNIVERSITÉ VOUS ACCOMPAGNE :

Une équipe dédiée au développement de l'alternance et de la relation entreprise

Notre point fort : **la connaissance de nos étudiants.**
Une université à taille humaine qui connaît individuellement chacun de ses étudiants. Nous pouvons donc vous aider dans le choix du collaborateur idéal.

Organisation possible de sessions de recrutement dans nos locaux
2 formules :

• **Job dating annuel en juin :**

Une demi-journée dédiée au recrutement de vos futurs alternants

• **Sessions de recrutement personnalisées :**

Vous n'avez pas l'opportunité de participer au job dating ? Notre équipe vous propose votre propre session de recrutement dans nos locaux avec une présélection possible des candidats au regard des profils que vous recherchez.

* *Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences*

** *Vous devez verser à l'alternant une rémunération qui varie suivant son âge et son niveau de formation avant le contrat pro.*

Âge de l'alternant	Niveau inférieur au BAC	Niveau supérieur ou égal au BAC
Moins de 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
De 21 ans à 25 ans	70% du SMIC	80% du SMIC
Plus de 26 ans	100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel	

(Sous réserve de majoration par votre branche professionnelle)

VOUS AVEZ UN PROJET D'ALTERNANCE ?

Contactez la FCU Artois
Pôle « Formation, Alternance et Reprise d'Études »

